

Le six du mois de novembre de l'an mil sept cent  
 soixante quatre après la publication d'un ban de mariage  
 dispense obtenue des deux autres comme il nous est apparu  
 par la lettre de Monsieur Reant vicair general en  
 datte du dernier octobre, entre adrien francois Drin  
 fils de mathieu et de defuncte jeanne marguerite  
 Delezoide et veuf d'anne marguerite Dufay d'une  
 part et marie francoise Denekre fille de defunct  
 christophe et de marie marguerite Broniard d'autre  
 part tous deux de cette paroisse et ne s'étant trouvé  
 aucun empchement le curé sousigné les ai liés et

conjoints par le lien du sacrement de mariage en  
 presence de nicolas joseph Denekre, de jacques francois  
 joseph Denekre freres de la mariante, de charles  
 Denekre oncle de la mariante et de jean Lefebvre  
 qui ont tous signés cet avec moi exceptés adrien  
 francois Drin et jean Lefebvre qui ont mis leur  
 marque ordinaire pour ne savoir écrire de ce tous  
 interpellés.

Marque + d'adrien francois Drin  
 marie francoise denekre  
 nicolas joseph denekre  
 jacques francois joseph denekre  
 CHARLES DENEKRE

Marque + de jean Lefebvre

A. f. b. Kindt prestre et curé  
 de voizernes

M.1764.11.6

le six du mois de novembre de l'an mil sept cent  
soixante quatre après la publication d'un ban de mariage  
dispense obtenue des deux autres comme il nous est apparu  
par la lettre de Monsieur Reant vicairé general en  
datte du dernier octobre , entre adrien françois Drin  
fils de mathieu et de defuncte jeanne marguerite  
Delezoide et veuf d'anne marguerite Dufay d'une  
part et marie françoise Denekre fille de defunct  
christophe et de marie marguerite Broniart d'autre  
part tous deux de cette paroisse et ne s'etant trouvé  
aucun empechement je curé sousigné les ai liés et  
conjoins par le lien du sacrement de mariage en  
presence de nicolas joseph Denekre , de jacques françois  
joseph Denekre freres de la mariante , de charles  
Denekre oncle de la mariante et de jean lefebvre  
qui ont tous signés cet avec moi exceptés adrien  
françois Drin et jean lefebvre qui ont tous mis leur  
marque ordinaire pour ne sçavoir ecrire de ce tous  
interpellés./.

Marque + d'adrien françois Drin

*marie françoise denekre*

*nicolas joseph denekre*

*jacques françois josephe denekre*

*charle denekre*

Marque + de jean lefebvre

*A . f . b . Kindt pretre et curé  
de wizernes*